

REMISE À NIVEAU CHEF DE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE SSIAP 3 ARRÊTÉ DU 02 MAI 2005 MODIFIÉ

CODE RS : 5643 – CERTIFICATEUR : MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER - ÉCHÉANCE ENREGISTREMENT : 31/12/2026

MODALITÉS

- Formation en présentiel
- En inter dans nos locaux ou en intra
- Effectifs : Minimum : 5 / Maximum : 15
- Durée : 5 jours (35 heures)

PUBLIC CONCERNÉ

Titulaire du diplôme SSIAP 3, ERP 3, IGH 3 ou d'une équivalence. Personnel ayant dépassé la date anniversaire d'obtention de leurs qualifications ou ne pouvant justifier d'au moins 1607 heures d'activités de chef de service de sécurité incendie durant les trente-six derniers mois.

PRÉREQUIS

Certificat médical de moins de trois mois pour le personnel n'exerçant pas une fonction dans un service de sécurité incendie.

Être titulaire de l'une des attestations de formation au secourisme suivantes : AFPS ou PSC 1 de moins de deux ans, sauveteur secouriste au travail (SST) ou PSE 1 en cours de validité.

MÉTHODE ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation alterne apports théoriques et études de cas pratiques.

Les moyens matériels et pédagogiques sont conformes à l'annexe XI du 02 mai 2005 modifié. Extinction sur différents feux réels effectuée sur une aire de feu.

Les formateurs référencés sont titulaires d'un SSIAP 3 ou d'un brevet de prévention en cours de validité et dotés d'une expérience significative.

Un support de formation et/ou un livret sera remis en fin de formation.

VALIDATION

Diplôme de Remise à niveau SSIAP 3.

Certificat de réalisation.

Passerelle : aucune

Suite de parcours : aucune

TARIFS

- En inter : 590 € HT
- En intra : 3 590 € HT pour un groupe de 15 personnes

DÉLAI D'ACCÈS

La demande d'inscription doit se faire maximum 15 jours avant la formation.

ACCESSIBILITÉ

Le centre est accessible aux personnes en situation de handicap. Chaque situation étant unique, nous vous recommandons de nous consulter avant la formation pour tout aménagement particulier.

OBJECTIFS

- Remettre à niveau ses connaissances pour assurer l'organisation et la gestion du service de sécurité incendie ainsi que le conseil technique au chef d'établissement au sein des ERP et IGH
- Savoir appliquer la réglementation du Code de construction et d'habitation (CCH)

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Tests réguliers de contrôle des connaissances tout au long de la formation.

Un travail individuel sera mené sur un projet de construction ou d'aménagement.

QCM de validation en fin de formation.

CONTENU

Documents administratifs

- Connaître et mettre à jour les documents administratifs

Commission de sécurité

- Rappel sur la composition, le rôle des commissions de sécurité

Règlementation

- Évolution des textes règlementaires

Notions de droit civil et droit pénal

- Les Codes Civil et Pénal

Fonction maintenance

- Les contrats de maintenance des installations de sécurité

Étude de cas

- Analyse d'un projet de construction et d'aménagement ou réaménagement dans l'existant

Accessibilité des personnes handicapées

- Mise en application des obligations règlementaires en matière d'accessibilité aux handicapés dans les établissements recevant du public au sens de la loi du 11 janvier 2005 et ses décrets et arrêtés d'application

Analyse des risques

- Identifier les situations à risques de déclenchements incendie et d'accident corporel
- Assurer le suivi et le bon achèvement des travaux

Moyens de secours

- Évolution des textes règlementaires

Organisation d'un service de sécurité incendie

- Gestion du personnel et moyens du service